

# TERRES DE MONTAIGU

Centre Intercommunal  
d'Action Sociale

# PROCES-VERBAL DE SEANCE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025 – 16H30

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six juin, à seize heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 20 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Étaient présents (10) : Marie-Paule BADREAU – Bernard DABRETEAU – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Martine RABILLER – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Etaient représentés (2) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet

Etaient absents excusés (5) : Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Philippe CHAMPAIN – Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Elodie GRAS, chargée de mission Centre de Ressources Territorial – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### ORDRE DU JOUR

DEL20250626_01	Actualisation des contrats de séjour et des règlements de fonctionnement des établissements médico-sociaux du CIAS Montaigu-Rocheservière
DEL20250626_02	Convention de partenariat entre HAD Vendée et le SSIAD
DEL20250626_03	Plan anti chutes en Vendée (PAC) – Appel à candidatures 2025
DEL20250626_04	Protocole d'accord avec Vendée Logement ESH pour une étude d'aménagement sur la résidence Agora – Montaigu
DEL20250626_05	Convention de groupement d'achat avec le SyDEV pour la fourniture et l'acheminement d'énergies
DEL20250626_06	Fourniture de denrées alimentaires pour les résidences du CIAS Montaigu-Rocheservière
DEL20250626_07	Bilan d'activité et financier de la mutualisation des services au titre de l'année 2024 et avenant à la convention cadre pour 2025
DEL20250626_08	Créations d'emplois contractuels
DEL20250626_09	Tableau des emplois et des effectifs
Information	Maintenance préventive et corrective
Information	Rapport d'activité 2024 du Centre de Ressources Territorial
Information	Programme de prévention séniors
Information	Programme d'information et de sensibilisation à destination des professionnels et réseau Grand âge

Après l'ouverture de la séance par la Vice-présidente, en vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'administration nomme Monsieur Daniel ROUSSEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 27 mars 2025 adopté à l'unanimité.

### INTRODUCTION

Cécilia Grenet présente le taux d'occupation journalier, taux global des résidences hors SSIAD, puisqu'il ne s'agit pas d'un établissement mais d'un service, arrêté au 23 juin 2025 à 98,8% pour un objectif fixé à 97,2%.

**Cécilia GRENET** « Nous sommes au 23 juin, et nous pouvons nous réjouir de voir que nous sommes au-dessus du taux fixé. Evidemment c'est important d'avoir ce suivi-là, je reste et nous restons avec Jean [de Labarthe, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Cohésion Sociale] et Mélina [Le Déan, directrice du CIAS], très, très attentif à ce taux d'occupation. Les responsables de site ont vraiment fait un gros travail en lien avec Sylvie [Durandet infirmière coordinatrice générale des soins et directrice adjointe] et Mélina pour regarder les entrées, préparer régulièrement les futurs résidents, et aller voir les familles pour pouvoir anticiper si besoin l'entrée des personnes. Mais évidemment, il faut rester vigilant, la période d'été arrive, et il peut y avoir aussi malheureusement des vagues de décès. C'est quelque chose sur lequel il faut être attentif. Le suivi réalisé nous permet de nous assurer de ce taux d'occupation. »

Cécilia Grenet poursuit par la présentation du suivi de la vacance de poste. 26% des postes d'infirmiers et responsables sont vacants ainsi que 13% des postes d'aides-soignantes et AES. Par site, le multisite (dont le pool) a 33% de poste vacant, 22% au SSIAD, 16% à la résidence Le Repos, et 13% à La Peupleraie et au Val des Maines.

Cécilia GRENET « C'est une attention que nous devons continuer à avoir. Il y a toujours une vigilance sur le recrutement des postes des aides-soignantes qui devrait s'améliorer avec l'arrivée de l'IFSO à la rentrée de septembre. Nous avons encore sur nos postes d'infirmier-responsable un taux de vacance important, mais je veux quand même vous dire que les recrutements se finalisent et nous devrions avoir, et je l'espère, une équipe au complet pour la rentrée de septembre.

Vous le constatez, le taux de vacance est un peu plus important au niveau de la résidence Le Repos. Evidemment, avec le déménagement de la résidence à Saint-Hilaire-de-Loulay, la question de la prise en charge de nos résidents dans des locaux adaptés sera certainement propice à pouvoir être beaucoup plus attractif pour les recrutements. Pour la résidence Martial Caillaud, par rapport au dernier Conseil d'administration, nous sommes revenus à une équipe quasiment complète.

Je voulais vous préciser que nos équipes, aujourd'hui, font vraiment de l'auto-rempacement et de la solidarité entre résidence. C'est quelque chose, sous la houlette de Jean, qui est travaillé avec les équipes depuis quelques mois maintenant et dont nous voyons les effets, aujourd'hui. C'est ce qui tient nos résidences. Il y a vraiment un travail, un engagement de l'ensemble des équipes au quotidien, très appréciable. D'abord pour chacune des équipes puisque lorsque ce sont des collègues qui viennent en solidarité et en renfort c'est beaucoup plus agréable que lorsque c'est une collègue que l'on ne connaît pas. A travers cet exemple-là, je remercie les équipes pour cette solidarité mise en place entre résidence. »

**Arrivée d'Anne-Marie JOUSSEAUME.**

Cécilia Grenet termine le préambule par le suivi du recours à l'intérim en 2025.

Cécilia GRENET « Très peu de recours à l'intérim sur les 4 premiers mois de l'année, ce qui signifie que l'entraide entre résidences fonctionne. Les responsables de site font vraiment le travail de pouvoir solliciter les uns et les autres. On le sait ça tourne aussi en fonction des résidences, il y a un moment c'est une résidence parfois s'en est une autre, et c'est comme cela que l'on peut aller aider les collègues. »

Colette JADAUD « Pour l'été, comme cela se présente-t-il ? »

Cécilia Grenet « Nous avions prévu en parler lors de la délibération du tableau des effectifs, mais Mélina peut d'ores-et-déjà vous en dire deux mots. »

Mélina Le Déan « Pour la période estivale, il y a des postes saisonniers sur l'ensemble des résidences à la fois en soins et en accompagnement. Pratiquement tous les postes sont pourvus pour cet été dans toutes les résidences. Normalement il n'y aura pas ou peu de recours à l'intérim durant la période estivale. La série des entretiens est passée, nous sommes en train de finaliser tous les contrats, avec la particularité que parfois on a des jeunes sur juillet, d'autres sur août, d'autres à cheval. On a des postes ouverts pour deux mois, mais on compose en fonction des souhaits et des disponibilités des saisonniers. »

Marie-Paule BADREAU « Qu'est ce qui fait que le recrutement se passe mieux ? »

Jean de LABARTHE « C'est d'abord la présence d'une direction qui pilote bien l'équipe de coordinateurs, qui eux-mêmes accompagnent bien les responsables de résidences et de services. Ces trois échelons là, direction, équipe de coordinateurs et équipe de responsables, sont beaucoup mieux coordonnés et équilibrés, chacun à sa place. Les petits problèmes qui embloquent le quotidien sont de plus en plus traitées. Il y a de plus en plus d'anticipations. Ça reste une situation tendue mais organisée. On voit qu'il reste 2 points vraiment importants : les responsables de site (à la fin de l'été, tous nos postes sont comblés et c'est vraiment l'échelon le plus important grâce au management de proximité), et le deuxième point, le métier d'aide-soignant (l'ouverture de l'école d'aide-soignant va résoudre tendanciellement les choses). La configuration est complètement différente d'il y a un et deux ans, c'est certain. »

Cécilia GRENET « En fait on commence déjà à mesurer les effets de ce que vient de dire Jean, très clairement, sur l'organisation, et l'équipe de direction aussi qui vraiment exerce les missions de support auprès de chacune des résidences. Quand ces deux points seront actés, je vous le redis, j'espère qu'au prochain Conseil d'administration, en tout cas sur la partie des infirmiers-responsables de site, nous serons sur un pourcentage de vacance de poste vraiment réduit auquel cas on continuera à voir, je pense, les effets montrés aujourd'hui. »

### DEL20250626\_01 – Actualisation des contrats de séjour et des règlements de fonctionnement des établissements médico-sociaux du CIAS Montaigu-Rocheservière

Il est exposé que dans le cadre des obligations réglementaires applicables aux établissements médico-sociaux, chaque structure juridique doit disposer d'un contrat de séjour et d'un règlement de fonctionnement conformes aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles. Ces documents sont remis aux usagers lors de leur admission.

Le contrat de séjour constitue le socle contractuel entre l'établissement et le résident (ou son représentant). Il précise les modalités de prise en charge, les prestations offertes, ainsi que les obligations réciproques.

Le règlement de fonctionnement, quant à lui, reprend les règles de vie collective définies dans le contrat de séjour, mais sous un angle plus opérationnel. Il fixe les règles pratiques du quotidien au sein des établissements : respect des lieux, sécurité, visites, gestion des absences, accès aux espaces collectifs, etc. Il contribue à garantir un cadre de vie serein, respectueux des droits de chacun.

Dans ce cadre, les contrats de séjour des EHPAD, EHPAA et de la Résidence Autonomie Oxalis, ainsi que les avenants, ont été approuvés respectivement par le Conseil d'administration le 13 avril 2023 et le 07 décembre 2023.

Ces documents ont été mis à jour avec les nouvelles références réglementaires et l'harmonisation des contenus entre les différents types d'établissement, incluant notamment le recueil du consentement de l'usager pour l'usage de son Dossier Médical Partagé (DMP).

La nouvelle version du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement de chaque établissement permet non seulement de clarifier certaines dispositions concernant les droits et obligations des résidents (présence des proches, gestion des absences, modalités de facturation, etc.), mais également d'harmoniser la présentation pour une meilleure lisibilité des documents.

À ce titre, la « Procédure d'entrée », c'est-à-dire la formalisation de l'organisation des différentes étapes pour accueillir les résidents, a été actualisée afin de pouvoir remettre les contrats de séjour et les règlements de fonctionnement aux futurs résidents (ou à leurs représentants) avant la date d'entrée dans l'établissement. Conformément à la réglementation en vigueur, la signature peut intervenir jusqu'à un mois après l'entrée, ce qui permet un meilleur accompagnement dans cette étape importante.

#### Débat

**Cécilia GRENET** « Nous sommes sur une amélioration de la qualité en amont de l'entrée. Pouvoir remettre l'ensemble des documents c'est évidemment très important pour la personne et pour la famille avant l'entrée en établissement. Je suis vraiment ravie qu'on aille sur cette amélioration-là. Cela facilite aussi pour les responsables de site, l'information à donner aux résidents et aux familles. »

**Marie-José GIRAUD** « Si le résident ne signait pas son contrat, ce n'était pas légal et cela s'appliquait quand même ? »

**Cécilia GRENET** « Ce qui a été expliqué, c'est la question juridique. On va sur l'amélioration. »

**Bernard DABRETEAU** « Ce sont aussi des choses qui évoluent dans le temps. Ce n'est pas parce qu'elles étaient tacites qu'elles n'existaient pas et qu'elles n'étaient pas légales. Mais il faut les formaliser pour qu'elles ne soient pas attaquables. Tout simplement en cas de difficultés majeures, il faut pouvoir être border de façon que le CIAS ne soit pas en porte-à-faux. On ne peut pas se plaindre de progresser même si on peut s'étonner qu'avant il n'y en avait pas. »

**Jean de LABARTHE** « C'est la responsabilité d'un établissement qui accueille des publics vulnérables que de s'assurer que les personnes accueillies sont bien protégées. Il faut quand même s'en prémunir. »

**Le Conseil d'administration**, à l'unanimité, approuve les documents, présentés en séance : Contrat de séjour et Règlement de fonctionnement EHPAA, EHPAD, et Résidence autonomie ; valide les modalités de remise et de signature des contrats et règlements, à savoir, remise des documents avant l'entrée dans l'établissement et possibilité de signature jusqu'à un mois après l'admission, conformément aux dispositions réglementaires ; fixe la date d'entrée en vigueur desdits documents au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

## **DEL20250626\_02 – Convention de partenariat entre HAD Vendée et le SSIAD**

Madame la Vice-présidente expose qu'en référence au Code de la Santé Publique, ainsi qu'au décret n°2002-194 du 11 février 2002, la présente convention vise à établir les modalités de collaboration entre le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et l'Hospitalisation à Domicile (HAD) Vendée. Cette convention a pour objectif de garantir une prise en charge continue et de qualité des patients à domicile.

Le SSIAD et HAD Vendée ont pour mission de fournir des soins infirmiers et des services de santé à domicile, en assurant une continuité des soins et une prise en charge globale des patients. La collaboration entre ces deux entités permettra de renforcer la qualité des soins, d'optimiser les ressources et de garantir une meilleure coordination entre les différents acteurs de santé.

La convention prévoit plusieurs engagements et modalités de fonctionnement, notamment :

1. Engagements des Parties : Les infirmières coordinatrices du SSIAD s'engagent à respecter la convention ainsi que la charte de la personne hospitalisée, remise aux patients dans le livret d'accueil.
2. Composition et Compétences du Personnel : Le SSIAD est composé de personnels soignants qualifiés, possédant les compétences nécessaires pour les différentes prises en charge réalisées par HAD Vendée.
3. Exercice de l'Activité : Les soignants du SSIAD exercent leur activité conformément aux prescriptions du médecin traitant. Les difficultés rencontrées, qu'elles soient liées à la réalisation des soins ou au matériel, sont résolues en collaboration avec le médecin traitant ou le fournisseur, via l'infirmière coordinatrice.
4. Respect des Droits du Patient : Les soignants du SSIAD respectent les droits des patients et assurent une traçabilité des soins dans le dossier du patient. Ils adhèrent aux références et protocoles établis.

HAD Vendée s'engage à régler le montant du prix de journée fixé par arrêté préfectoral et le SSIAD s'engage à envoyer mensuellement sa facturation.

La convention et son annexe prennent effet pour une durée d'un an à compter de la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité**, approuve la convention de partenariat entre HAD Vendée et les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) au sein du CIAS Montaigu-Rocheservière telle que présentée et autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents.

## **DEL20250626\_03 – Plan anti-chutes (PAC) en Vendée – Appel à candidatures 2025**

Madame la Vice-présidente expose que dans le cadre du Plan national anti chutes, lancé en 2022, l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire et le Conseil Départemental de la Vendée ont lancé un appel à candidatures visant à soutenir des actions de prévention des chutes chez les personnes âgées. L'objectif est de réduire de 20% les chutes graves, entraînant hospitalisation ou décès, d'ici fin 2026. Cet appel à candidatures, doté d'une enveloppe départementale de 134 000 €, porte uniquement sur deux des six axes proposés par le plan national, à savoir l'axe 4 concernant l'activité physique adaptée (APA) et l'axe 5 concernant la téléassistance innovante.

Elle propose que le CIAS réponde à l'appel à candidatures sur l'axe 4 qui vise à renforcer la pratique régulière d'activités physiques adaptées (APA) à travers l'acquisition de matériel ou d'équipements favorisant la mobilité, l'équilibre, la coordination et la stimulation cognitive. Le financement porte exclusivement sur l'investissement, à l'exclusion de toute prestation de service ou coût de fonctionnement.

En effet, il est proposé de déployer quatre tables interactives afin de dynamiser la politique d'APA et de répondre aux enjeux identifiés sur le territoire. En 2024, plus de 200 chutes ont été recensées sur les établissements du CIAS. Les séances d'activité physique sont aujourd'hui organisées à raison d'une fois par semaine dans chaque résidence.

L'objectif du projet est de compléter l'offre des activités physiques en introduisant des outils innovants et ludiques permettant d'animer des séances adaptées et stimulantes, en petits groupes ou en individuel, tout en intégrant l'activité physique dans les parcours individualisés. Les tables interactives pourront être implantées sur trois EHPAD (Martial Caillaud à L'Herbergement, L'Arbrasèvre à Rocheservière (accueil de jour et PASA) et Le Repos à Montaigu) et un usage partagé est envisagé pour les bénéficiaires à domicile.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du CPOM du CIAS, à savoir, accompagner les parcours de vie et prévenir les risques de ruptures ; mettre en place une politique de prévention santé et autonomie.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 32 000 € pour l'acquisition de quatre équipements et le dossier devra être déposé avant le 30 juin 2025 pour une mise en œuvre en 2026 si le dossier est retenu.

## Débat

Marie-José GIRAUD « Au niveau du plan de chutes, c'est du personnel des EHPAD ? »

Cécilia GRENET « Oui »

Colette JADAUD « Je suis curieuse, qu'est-ce que des tables interactives ? »

Elodie GRAS « Ce sont des tables comme des télévisions. Il en existe de plusieurs sortes. L'objectif est de retrouver dessus des activités adaptées en fonction des capacités cognitives et motrices de la personne ou du groupe de personnes qui va utiliser cette table. Elles peuvent être interactives en tapotant directement sur l'écran ou utilisées comme un vidéoprojecteur en projetant au sol pour faire des mouvements debout ou sur une table pour faire les activités. »

Jacqueline RAUTUREAU « C'est comme Siel Bleu et ça plaît bien. »

Elodie GRAS « Exactement Siel Bleu intervient aujourd'hui sur les résidences, une fois par semaine. Dans notre proposition sur la mise en place de ces activités, on part sur le même rythme. Après il pourrait y avoir un partenariat avec Siel Bleu qui pourrait aussi utiliser ce matériel. »

Colette JADAUD « Ces tables sont transportables ? J'ai vu qu'il y en avait 4, ça va circuler dans les résidences ? »

Elodie GRAS « Oui, c'est l'objectif. On en demande 4 pour que ça puisse être mobilisable sur les différents EHPAD et l'objectif est aussi de l'ouvrir sur les personnes à domicile, via le SSIAD, via le CRT sur l'accompagnement renforcé mais ouvert aussi sur les services d'aide qui pourraient promouvoir cette activité sur les habitants. »

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à répondre à l'appel à candidatures pour la prévention des chutes chez les personnes âgées, lancé par l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire et le Conseil Départemental de la Vendée ; approuve le projet d'acquisition de quatre tables interactives pour un montant prévisionnel de 32 000 € sous réserve de l'acceptation du dossier présenté ; autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

## **DEL20250626\_04 – Protocole d'accord avec Vendée Logement ESH pour une étude d'aménagement sur la résidence Agora – Montaigu**

Madame la Vice-présidente expose qu'à ce jour, la résidence Agora utilise une partie du salon de coiffure situé au rez-de-chaussée comme espace de stockage. Cet espace ne répond plus aux besoins de l'établissement et à la suite de l'avis rendu par la commission de sécurité du 11 Juin 2021, il est nécessaire de créer un espace de stockage accessible de l'extérieur.

Vendée Logement ESH, propriétaire de ce bâtiment, a été sollicité pour effectuer une étude visant à évaluer la faisabilité technico-financière des travaux demandés. Cette étude permettra de définir les besoins immobiliers et leurs spécificités d'aménagement, d'estimer le coût de revient de l'opération, de proposer un plan de financement estimatif avec les conditions de révision de la redevance, et d'établir un calendrier prévisionnel de l'opération.

Vendée Logement ESH s'engage à conduire, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'ensemble des études nécessaires à la réalisation du projet. Cette étude permettra notamment d'arrêter le programme de l'opération et l'enveloppe financière correspondante. Étant un pouvoir adjudicateur au sens du code de la commande publique, l'ensemble des marchés seront conclus conformément audit code, après validation par le CIAS.

La consistance, les caractéristiques techniques définitives de l'opération et l'impact prévisionnel sur la redevance actuelle seront arrêtés à l'issue de cette étude. Le protocole est consenti pour une durée de quatre ans et entre en vigueur dès sa signature. En cas d'accord sur la réalisation de cette étude, deux scénarios sont envisagés :

1. Le projet est arrêté au cours ou au terme de la phase d'étude : le CIAS s'engage à indemniser Vendée Logement ESH en lui versant une indemnité correspondant au remboursement de l'intégralité des sommes engagées pour la mise en œuvre du projet, notamment au titre de la rémunération des prestataires, des frais liés aux consultations engagées, des frais financiers supportés pour préfinancer les études, travaux etc., et majoré de 3 000 € HT en rémunération des études et interventions supportées directement par Vendée Logement ESH. Considérant que nous sommes dans le cadre d'une étude relative à l'aménagement d'une résidence gérée actuellement par le CIAS, l'indemnité serait prise sur la Provision pour Grosses Réparations.

2. L'étude réalisée permet d'envisager une phase de travaux : les dépenses engagées par Vendée Logement ESH seront prises en compte dans le bilan de l'opération, y compris l'étude, celui-ci étant la base de calcul de la nouvelle redevance appelée au terme de l'opération. Le coût de l'étude est estimé à 6 000 €. Il est impossible à ce jour d'estimer l'incidence sur la redevance car il faut le détail par poste de travaux pour définir l'enveloppe prise en charge par la PGR.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité**, approuve les termes du protocole d'accord pour la réalisation de l'étude de faisabilité tel que proposé ; autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole d'accord avec Vendée Logement ESH ainsi que les documents y afférant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération ; verse les frais d'indemnisation à Vendée Logement ESH en cas d'arrêt du projet au cours ou au terme de la phase d'étude selon les modalités décrites dans l'exposé des motifs.

## AFFAIRES JURIDIQUES

### DEL20250626\_05 – Convention de groupement d'achat avec le SyDEV pour la fourniture et l'acheminement d'énergies

Madame la Vice-présidente rappelle à l'assemblée que la convention du groupement d'achat des énergies arrive à son terme en fin d'année 2026. A ce titre, le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée (SyDEV) propose d'adhérer à la nouvelle convention de groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de toutes énergies de 2027 à 2029.

Le SyDEV est désigné coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres. Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée ou par toute décision de l'instance autorisée.

Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de la convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

#### Débat

**Daniel ROUSSEAU** « Ce groupement regroupe toute la Vendée. »

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité**, approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies ; décide de l'adhésion du CIAS au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies pour ses besoins en électricité et/ou en gaz naturel ; autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que les documents y afférant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération ; s'engage à respecter les obligations liées aux membres décrites dans la convention constitutive du groupement ; verse les frais d'indemnisation exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant ; s'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents ; s'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

### DEL20250626\_06 – Fourniture de denrées alimentaires pour les résidences du CIAS Montaigu-Rocheservière

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée qu'une procédure de mise en concurrence a été lancée en mars 2025 pour le renouvellement des marchés de fourniture de denrées alimentaires destinées aux résidences pour personnes âgées du territoire, les précédents marchés étant arrivés à échéance.

Elle rappelle que la production des repas est assurée par les 4 cuisines de production du territoire qui fournissent les 9 résidences ainsi que certains repas scolaires et le portage de repas. Les marchés actuels de fourniture de denrées alimentaires arrivent à échéance le 30 juin 2025 et représentent 330 000 repas par an pour un budget dédié à l'alimentation qui s'élève à 1 200 000 €, comprenant les repas : petit-déjeuner, midi, soir et goûter en résidence et repas du midi pour les scolaires et le portage de repas. Elle rappelle également que les menus sont élaborés en collaboration avec une diététicienne et communs aux 4 cuisines de production et pilotés via un logiciel métier (menus, commandes, gestion budgétaire, effectifs, etc.).

L'objectif du nouvel appel d'offres est de répondre aux évolutions règlementaires de la Loi Egalim, améliorer l'approvisionnement en produits de qualité, de proximité et en produits bio (dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial) et de maîtriser les couts.

Nicolas Brochard rappelle le contexte national avec la politique de l'alimentation menée par l'Etat français pour assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération a adopté son PAT (Projet Alimentaire Territorial) le 3 mars 2025, avec pour objectifs de faire de la restauration collective un moteur de la consommation locale, favoriser les circuits courts et structurer des filières de proximité. Les 9 établissements du CIAS font partie des 54 restaurants collectifs du territoire et contribueront donc à l'atteinte de ces objectifs. Des ateliers seront proposés aux équipes de production pour les sensibiliser et accompagner l'évolution des pratiques (recettes, cuisson, communication etc.).

Concernant la loi Egalim, Nicolas Brochard rappelle que la loi exige au moins 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits bio dans les repas servis. A ce sujet le CIAS est à 11,02% de produits durables dont 3,38% de produits BIO et 71% de matières premières françaises. L'objectif du nouvel appel d'offres est donc de tendre vers le respect des exigences Egalim tout en maîtrisant les dépenses.

Pour construire l'appel d'offres, les besoins sur l'ensemble du CIAS ont été harmonisés dans la continuité du travail réalisé depuis 2002. Un travail de « sourcing » a été effectué en amont en vue d'une recherche de produits plus qualitatifs, d'adapter les cahiers des charges et de susciter la concurrence. Les procédures ont été simplifiées pour favoriser les candidatures des plus petits producteurs ou fournisseurs et une souplesse juridique a été intégrée via les bordereaux de prix pour permettre de faire évoluer l'offre alimentaire avec des producteurs locaux en passant en direct avec eux ou un fournisseur retenu au marché.

Nicolas Brochard précise qu'actuellement un fournisseur du marché actuel a vu ses prix augmenter de + de 47% en 4 ans sur un lot engagé à 100 000 € à l'année. Le nouveau marché alimentaire limitera les augmentations à 5% par an et à 15% maximum sur la durée du marché.

Un avis de marché a été publié en mars 2025. Le CIAS est assisté par la société REST'AO CONSEIL dans la passation de l'appel d'offres et la conclusion des différents contrats. Les lots sont passés sous la forme d'accords-cadres sans minimum mais avec maximum. Ils donneront lieu à l'émission de bons de commande. Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique. Chaque lot sera conclu pour une période initiale de 1 an, du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026 inclus et pourra être reconduit tacitement 3 fois, à chaque échéance annuelle, pour une période de reconduction de 1 an. La durée maximum de chaque lot pourra donc être de 4 ans, toutes reconductions comprises.

La Commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 16 juin 2025 pour attribuer les lots aux entreprises dont les offres ont été jugées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

Lot	Attributaire	Montant DQE HT (non contractuel)	Montant HT maximum annuel de commande (contractuel)
01 Epicerie générale	EPISAVEURS (Joué-lès-Tours 37)	47 178,00 €	200 000,00 €
02 Desserts bio en circuit court	BIOCOOP (Tinténiac 35)	2 641,31 €	40 000,00 €
03 Féculents bio en circuit court	BIOCOOP (Tinténiac 35)	5 955,30 €	50 000,00 €
04 Epicerie petit-déjeuner et goûter	EPISAVEURS (Joué-lès-Tours 37)	43 269,27 €	60 000,00 €
05 Produits de la mer	SYSCO (Nantes 44)	37 007,83 €	70 000,00 €
06 Viandes surgelées	SYSCO (Nantes 44)	19 621,94 €	70 000,00 €
07 Fruits et légumes surgelés	PASSION FROID (Carquefou 44)	29 182,12 €	50 000,00 €
08 Divers surgelés	PASSION FROID (Carquefou 44)	22 016,15 €	50 000,00 €
09 Beurre œuf fromage	QUEST FRAIS (Montaigu-Vendée 85)	70 949,92 €	200 000,00 €
10 Crème et lait	QUEST FRAIS (Montaigu-Vendée 85)	29 740,00 €	35 000,00 €
11 Desserts laitiers bio en circuit court	GAEC LE TERRIER (Bazoges-en-Paillers 85)	21 511,00 €	40 000,00 €
12 Jus de fruits bio en circuit court	LES VERGERS DU GALICHET (La Boissière-de-Montaigu 85)	5 075,00 €	10 000,00 €
13 Viandes de bœuf et VBF ou équivalent	ACHILLE BERTRAND (Les Herbiers 85)	49 514,30 €	75 000,00 €
14 Viande de porc VPF ou équivalent	ACHILLE BERTRAND (Les Herbiers 85)	20 466,90 €	60 000,00 €
15 Volaille fraîche VF ou équivalent	SDA (Ancenis-Saint-Géréon 44)	54 266,50 €	70 000,00 €
16 Agneau frais	ACHILLE BERTRAND (Les Herbiers 85)	14 860,50 €	35 000,00 €
17 Charcuterie	QUEST FRAIS (Montaigu-Vendée 85)	35 522,20 €	70 000,00 €
18 Fruits et légumes de 4 <sup>ème</sup> gamme	DEVAUD (La Roche-sur-Yon 85)	43 409,30 €	100 000,00 €
19 Poisson frais en circuit court	Lot déclaré infructueux pour absence d'offre		
20 Boissons alcoolisées	Lot déclaré sans suite pour motif d'intérêt général (insuffisance de concurrence)		

## Débat

Colette JADAUD « C'est super, je suppose que les résidents vont être informés de cette amélioration, ils le seront sans doute ? Mais j'ai une autre question, l'alimentation du grand âge est spécifique. Je me dis que la qualité des produits est une très bonne chose, et je pense qu'eux comme nous les familles, on pourra s'en réjouir. Mais parfois, la mise en œuvre est difficile, parce qu'ils peuvent être compliqués. S'il y a du déchet, c'est aussi parfois, on l'entend dans les CVS, que ce n'est pas assez cuit ou autre. Donc c'est vraiment spécifique, les repas de cette tranche d'âge. Ce n'est pas la restauration comme au restaurant, vous êtes bien placé pour le savoir. »

Nicolas BROCHARD « Oui, mais là du coup, ça ne concerne pas que la cuisine, ça concerne toutes les équipes au sein des résidences. Un travail est fait au quotidien pour que l'on puisse s'adapter au mieux au changement. On est en train d'installer tout un système de communication entre les équipes, pour que nous, les cuisines, répondions au mieux aux attentes de nos résidents, à travers les textures, les quantités. Je pense que d'ici la fin de l'année, cet outil sera développé sur l'ensemble de nos résidences parce qu'il fonctionne très bien sur le secteur centre, donc on le développe sur le secteur ouest. Oui, les équipes sont là, à essayer de s'adapter au mieux. Pour cela, des formations sont organisées début juillet sur les textures modifiées, des ateliers seront organisés aussi en partenariat avec le PAT pour créer une dynamique pour la cuisine, pour les résidents. On essaye de faire des visites de nos cuisines pour que les résidents puissent voir l'outil de production et les équipes. On réfléchit aussi à la mise en avant de nos équipes de production avec des recettes, avec une image de nos cuisiniers. On essaye de communiquer le plus possible.

Par rapport à votre première question, oui, on va communiquer au sein de nos résidences par rapport aux produits de qualité parce qu'effectivement c'est le fruit d'un travail long et on en est assez fier, donc on a envie de communiquer au sein des résidences. Par exemple le 5 juillet, on va travailler avec un pêcheur du lac de Grandlieu, sur les anguilles. Ce sont des choses sur lesquelles il faut absolument arriver à communiquer. »

Cécilia GRENET « Il y a un outil formidable mis en place depuis quelques temps, c'est la commission restauration. Le fait que Nicolas se déplace dans les résidences pour évaluer avec les équipes et les résidents, ce qu'il y a dans l'assiette, a déjà fait beaucoup évoluer les choses. La commission restauration fonctionne un peu d'elle-même, j'ai envie de dire, c'est presque une instance rythmée deux fois par an, c'est l'objectif fixé car plus de deux fois par an ne laisserait pas la place pour voir l'évolution. Après chaque commission restauration, un compte-rendu est donné aux conseils de vie sociale pour voir justement l'évolution mise en place. Au-delà effectivement de la réflexion de l'ensemble des équipes sur comment bien montrer tout ce qui fait autour de ce moment de repas dans le cadre du PAT, et aussi par rapport à l'équipe d'animations, des réflexions sont en place pour aller voir, justement, les producteurs qui fournissent le yaourt du midi par exemple et visiter la ferme. Ça peut être aussi une manière de pouvoir faire de l'animation au sein des résidences. Vous le voyez il y a une dynamique enclenchée intéressante autour de tout cela, pour essayer de faire en sorte que nos résidents prennent plaisir sur ce temps-là. »

Jacqueline RAUTUREAU « Est-ce que sur le gaspillage, c'est mieux ? »

Nicolas BROCHARD « Oui, comme je le disais, avec l'outil que l'on met en place dans les résidences, les équipes d'accompagnement sur les résidences constatent certains résidents qui mangent moins ou autres. Cela nous permet d'adapter les quantités. On a toujours un peu de gaspillage. Ce sera extrêmement compliqué d'arriver à l'équilibre. Et on a une grande peur en tant que cuisinier, c'est de ne pas avoir assez, donc ce n'est pas possible non plus, il faut qu'on trouve l'équilibre pour avoir moins de gaspillage. On a plusieurs outils, on a aussi des fiches techniques liées à nos recettes que l'on fait évoluer au fil du temps pour justement pouvoir s'améliorer par rapport au gaspillage. Le gaspillage, on n'en veut pas plus que ça, c'est du budget qui part à la poubelle. Effectivement on a un gros travail enclenché pour maîtriser au mieux le gaspillage. »

Cécilia GRENET « On n'y reviendra au-fur-et-à-mesure. Les conseils de vie sociale sont vraiment les moments pour chacun de nous de pouvoir aller regarder comment nos résidents vivent ces moments-là au niveau des repas. »

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'attribution des lots n°01 à n°18 aux entreprises susvisées dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » par la CAO ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier les marchés ; acte l'infructuosité du lot n°19 « Poisson frais en circuit court », pour absence d'offre ; valide la décision de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général le lot n°20 « Boissons alcoolisées », et prend acte qu'une redéfinition des besoins est nécessaire sur cette typologie de produits ; autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

## AFFAIRES FINANCIERES

### DEL20250626\_07 – Bilan d’activité et financier de la mutualisation des services au titre de l’année 2024 et avenant à la convention cadre pour 2025

Madame la Vice-présidente rappelle à l’assemblée l’intérêt d’une organisation mutualisée entre les services de Terres de Montaigu, Communauté d’agglomération et son CIAS, la ville de Montaigu-Vendée et son CCAS.

Cette mutualisation des services a fait l’objet d’une convention cadre approuvée en fin d’année 2022 par les assemblées délibérantes de chacune des collectivités concernées avec une prise d’effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Elle rappelle également que cette convention cadre de mutualisation des services a fait l’objet d’un avenant n°1 approuvé par chacune des instances en fin d’année 2023 déterminant les conditions juridiques, humaines et financières de cette organisation entre les 4 collectivités concernées pour l’année 2024.

Parmi les services communs existants, figurent la Direction Générale des Services, la Direction des Affaires Financières, la Direction des Affaires Générales et Juridiques, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Communication et la Direction des Sports, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Direction de l’Ingénierie, la Direction de l’Urbanisme et de l’Habitat et la Direction de la Santé et des Solidarités.

Cette convention prévoit l’établissement d’un bilan annuel d’activité et financier de mise en œuvre. Selon les résultats de ce dernier, les clefs de répartition de l’organisation commune peuvent évoluer par avenant à la convention cadre.

Après présentation du bilan d’activité et financier au titre de l’année 2024, Madame la Vice-présidente propose d’approuver le projet d’avenant n°2 à la convention cadre de mutualisation des services au titre de l’année 2025 qui porte principalement sur les points suivants :

- Ajustement des ratios du Directeur Général Adjoint Proximité : du fait de la création du 6<sup>ème</sup> Pôle Culture et Patrimoine ;
- Ajustement des critères de répartition pour certains services ou agents mis à disposition en fonction des réalisations 2024 :
  - o Ressources humaines,
  - o Animateur commerce de proximité,
  - o Directeur et développeur économique,
  - o Directeur Ingénierie,
  - o Chargé développement Santé et Solidarité,
  - o Chargé projets prévention Santé/Sénior,
  - o Exploitation des équipements sportifs,
  - o Assistante de l’action culturelle
- Modification du périmètre de la mutualisation : service entretien des « Bâtiments » et secrétariat des Moyens Techniques, responsable Vie Associative et gestion de salles ;
- Sortie du champ de la mutualisation de 6 agents du Pôle Culture et Patrimoine : 5 agents de l’action culturelle et 1 agent de la lecture publique.

**Le Conseil d’administration, à l’unanimité**, prend acte du bilan d’activité et financier de la mutualisation des services au titre de l’année 2024 ; approuve l’avenant à la convention cadre de mutualisation des services au titre de l’année 2025 tel qu’annexé à la délibération ; autorise Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente, à signer tous les documents inhérents à la convention cadre de mutualisation des services à intervenir entre la Commune de Montaigu-Vendée, Terres de Montaigu, Communauté d’agglomération, le CIAS et le CCAS.

## RESSOURCES HUMAINES

### DEL20250626\_08 – Créations d’emplois contractuels

Madame la Vice-présidente rappelle à l’assemblée qu’il appartient au Conseil d’administration d’autoriser le recrutement sur des emplois non permanents d’agents contractuels pour un accroissement temporaire d’activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.

Afin de permettre à la Collectivité d’être plus réactive dans le recrutement d’agents contractuels en remplacement des agents titulaires absents pour raisons médicales notamment, il est proposé au Conseil d’administration de créer des postes contractuels de la façon suivante :

Motif du recours	Cadre d'emploi	Durée Date d'effet	Indice plafond
Accroissement temporaire d'activité Art L332-23-1°	2 postes Cadre d'emploi <b>Infirmier en soins généraux</b> (Cat. A) Temps complet	6 mois 01/07/2025	IM 678
Accroissement temporaire d'activité Art L332-23-1°	11 postes Cadre d'emploi <b>Agent social</b> (Cat. C) Temps complet	6 mois 01/07/2025	IM 387
Accroissement temporaire d'activité Art L332-23-1°	11 postes Cadre d'emploi <b>Aide-soignant</b> (Cat. B) Temps complet	6 mois 01/07/2025	IM 517

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité**, crée les emplois non permanents pour répondre aux accroissements temporaires d'activités tel que listés ci-dessus ; dit que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement ; autorise Monsieur le Président, ou son représentant le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de son niveau de qualification et de son expérience, dans la limite des indices majorés plafonds indiqués dans le tableau ; autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget ; charge Monsieur le Président de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

## DEL20250626\_09 – Tableau des emplois et des effectifs

Madame la Vice-présidente rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil d'administration de voter l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des postes ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades, et distingués selon une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Il concerne les emplois permanents occupés soit par des agents fonctionnaires (stagiaires ou titulaires) par des agents contractuels de droit public lorsque le recrutement d'agents fonctionnaires n'est pas possible.

Il est proposé au Conseil d'administration de voter le tableau des effectifs complet, qui est la synthèse à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2025 de tous les emplois permanents créés jusqu'à présent, et actualisés des changements de filières et des avancements de grades dans le cadre de la campagne annuelle, étant précisé que ce tableau intègre ces avancements de grades au titre de l'année 2025.

### Débat

Daniel ROUSSEAU « Combien y'a-t-il d'agents ? »

Mélina LE DEAN « 347 agents »

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité**, adopte le tableau des emplois et des effectifs du CIAS Montaigu-Rocheservière à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 tel que présenté ; précise que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal du CIAS et aux budgets EHPAD, EHPAA, Résidence autonomie pour l'exercice 2025 au chapitre 012 des dépenses du personnel ; charge Monsieur le Président ou son représentant de toute démarche tendant à l'exécution de la délibération.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Maintenance préventive et corrective

Madame la Vice-présidente informe que des devis ont été signés pour la maintenance des 330 lits médicalisés, 40 verticaliseurs ou lève-personnes et 210 fauteuils roulants.

Pour la maintenance préventive, qui consiste à effectuer des interventions planifiées pour éviter les pannes et prolonger la durée de vie des équipements, l'entreprise retenue est COPN pour un cout annuel de 9 275 €.

Pour la maintenance corrective, qui consiste en un ensemble d'actions effectuées pour réparer ou rectifier les défaillances d'équipements ou de systèmes, visant à rétablir leur bon fonctionnement, l'entreprise retenue est ENVIE AUTONOMIE pour un cout annuel de 4 295 €.

## Rapport d'activité 2024 du Centre de Ressources Territorial (CRT)

Le CRT est un service d'accompagnement renforcé dont l'objectif est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Elodie Gras rappelle qu'il a ouvert au 1<sup>er</sup> avril 2024 et fait suite à l'expérimentation DIVODOM portée par La Chimotaie. Le CRT est bien mis en œuvre par l'équipe de La Chimotaie aujourd'hui avec qui le CIAS est partenaire.

Sur 2024 le CRT s'est développé sur la partie Est du territoire et sur 2025 sur la partie Ouest, il couvre donc aujourd'hui l'entièreté du territoire.

Les chiffres présentés, représentent uniquement l'activité 2024. 31 personnes ont été accompagnées sur le territoire. La moyenne d'âge est de 79 ans pour une durée d'accompagnement de 400 jours. Il y a eu 13 nouvelles personnes accompagnées et 14 qui sont sorties. Un élément important aujourd'hui qui souvent remet en question le maintien à domicile c'est la question de l'aidant et de l'épuisement de l'aidant voir même de l'absence de l'aidant. Cette fragilité-là remet régulièrement en question le maintien à domicile.

### Débat

**Cécilia GRENET** « *C'est le premier bilan, on verra avec le déploiement sur la partie Est et l'évolution de cet accompagnement à domicile. On voit bien que ce dispositif est un dispositif clé pour nous permettre de coordonner l'action d'accompagnement du maintien à domicile. On le voit aujourd'hui au niveau de la commission d'admission, c'est ce qui permet aussi de pouvoir avoir de l'information en amont sur les personnes à domicile sur lesquelles il faut avoir une vigilance et qui font partie de la file active de personnes qu'on peut avoir après sur des fragilités qui font que la personne ne peut rester à domicile. Il y a vraiment du lien entre la prise en charge à domicile et la gestion après au niveau des établissement. »*

## Programme d'animation et de prévention séniors

Pour 2025, il a été déposé à la Conférence des Financeurs, 4 thématiques d'animation dont les activités seront déployées sur les résidences du CIAS :

- Clown : 34 séances par l'intervenant INSTANT2CLOWNS pour apporter de la stimulation, une forme de communication différente, de la légèreté. Favoriser le bien-être et la valorisation des personnes âgées. Aide sollicitée 7 000 € / aide obtenue 7 000 €.
- Aquarelles gourmandes : 20 séances d'animations sensorielles, créatives et gourmandes, de création de tableaux avec des fruits par l'intervenant AQUARELLES GOURMANDES. Aide sollicitée 5 000 € / aide obtenue 5 000 €.
- Gymnastique : 480 séances pour soutenir le développement d'actions autour de l'activité physique et la prévention des chutes avec l'intervenant SIEL BLEU. Aide sollicitée 41 151 € / aide obtenue 40 951 €.
- Médiation animale : 96 séances pour améliorer le bien-être psychologique et social, stimuler les capacités cognitives, motrices et émotionnelles. Aide sollicitée 10 572 € / aide obtenue 10 572 €.

D'autre part le programme de prévention séniors s'inscrit dans le cadre du Plan Familles et Santé et est mis en œuvre via le CRT. Pour 2025, il s'agira principalement de développer la thématique des « Premiers secours », avec un module d'initiation aux gestes qui sauvent et un deuxième module « agir Vite et comprendre l'AVC », ainsi que le déploiement d'un module sur la sécurité numérique et du logement. Pour 2026 et 2027, de nouvelles thématiques seront travaillées, notamment autour du grand âge : « Premiers secours citoyen », garantir sa sécurité, se déplacer autrement, adapter son logement, le sommeil et médicaments, nutrition et activité physique ainsi qu'un forum « bienvenue à la retraite » pour 2027. Tous ces ateliers seront promus dans l'Activ'Retraite.

### Débat

**Colette JADAUD** « *Par où passe l'information Activ'Retraite. »*

**Cécilia GRENET** « *Activ'Retraite est distribué par les associations de retraite, les mairies. »*

**Elodie GRAS** « *On le retrouve dans les différents cabinets médicaux à disposition, dans les mairies. On les envoie également de manière dématérialisée à tous les professionnels de santé, aux responsables des résidences du CIAS, et des partenaires du territoire qui peuvent promouvoir ce magazine. »*

**Colette JADAUD** « *Ma question est que si on ne va pas chercher l'information, on ne l'a pas. »*

**Cécilia GRENET** « *Les associations de retraités sur les communes, normalement, le distribuent à l'ensemble de leurs adhérents. Les communes lorsqu'il y a un événement dédié aux séniors, en général, en profitent pour le distribuer. Il y a aussi la mise à disposition dans les mairies, pour essayer de faire en sorte de promouvoir les choses au maximum. »*

Colette JADAUD « *Est-ce qu'on peut le recevoir d'une façon numérique, dématérialisée ?* »

Cécilia GRENET « *C'est plutôt développer aujourd'hui à destination des professionnels. On n'a pas forcément regarder cette question-là mais pourquoi pas ?* »

Elodie GRAS « *Il me semble que oui, je recroiserai, mais il me semble avoir vu des participants à des activités donner leur accord pour le recevoir de façon dématérialisé.* »

Cécilia GRENET « *Sur un mailing, aujourd'hui, on ne peut le faire que si on a l'autorisation. C'est toujours un peu complexe. Sur les associations, elles le font avec l'accord de leurs adhérents.* »

## **Programme d'information et de sensibilisation à destination des professionnels et réseau Grand âge**

Le programme de temps d'information et de sensibilisation à destination des professionnels travaillé dans le cadre du CRT en cohérence avec le Plan Familles et Santé, est présenté.

- 2025 : coordination et repérage / prévention des chutes
- 2026 : nutrition des seniors / démarche administrative
- 2027 : aides aux aidants

L'objectif de ces ateliers est de les faire en présentiel pour la 1<sup>ère</sup> année et pouvoir les retrouver la 2<sup>nde</sup> année en webinaire. Un document annuel va répertorier tous les ateliers à paraître en juin 2025.

D'autre part, dans le cadre du volet 1 du CRT, un réseau grand âge est en cours de réflexion. Ce réseau réunira annuellement les établissements d'hébergement pour personnes âgées, les services d'aide et de soins à domicile, ainsi que les partenaires médico-sociaux et sanitaire intervenant sur le territoire. Le lancement du réseau est prévu en octobre 2025. Cette première rencontre visera à structurer la dynamique collective autour du bien vieillir à domicile. Elle permettra notamment de présenter les actions menées sur le territoire dans le cadre du développement de l'offre. Un temps sera consacré à la présentation des missions du CRT, avec d'une part le programme d'information et de sensibilisation destiné aux professionnels et aux seniors (volet 1), et d'autre part l'action de l'équipe mobile de coordination renforcée (volet 2). La réunion sera également l'occasion de partager le bilan des actions conduites dans le cadre du Plan Familles et Santé pour l'année précédente, et d'identifier collectivement des thématiques de travail prioritaires autour du maintien à domicile des personnes âgées. Ce réseau a vocation à devenir un espace de concertation, de partage de pratiques et de coordination territoriale, au service d'une meilleure lisibilité de l'offre et d'un accompagnement renforcé des parcours de vie des aînés.

Un projet de création de salle de formation intégrée au projet Mon Espace Familles et Santé est en cours. L'objectif est la reconstitution d'un domicile et comment adapter le domicile. Il sera à destination des habitants pour tester les aides techniques et à destination des professionnels pour mettre en place des formations. Mon Espace Familles et Santé est prévu à la place de la résidence Le Repos dont les travaux ont commencé à Saint-Hilaire-de-Loulay.

## **Prochaines séances du Conseil d'administration**

**Jeudi 23 octobre 2025 à 18h30**

**Jeudi 4 décembre 2025 à 18h30**

---

⇒ L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 18h00

**Daniel ROUSSEAU**  
Secrétaire de séance



**Cécilia GRENET**  
Vice-présidente

